

Paris, le 26 février 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Le gel des tarifs HAD pour l'exercice 2008, inadmissible et incohérent pour la FNEHAD !***

La FNEHAD a pris connaissance des mesures prises concernant les tarifs 2008 pour les activités d'hospitalisation à domicile.

Les arbitrages rendus conduisent à **ne pas prévoir d'augmentation des tarifs de l'hospitalisation à domicile pour 2008**, alors que ceux du secteur hospitalier conventionnel connaîtront une progression de 0,4%, soit une enveloppe supplémentaire de 120 millions d'euros.

**Une même évolution de 0,4% appliquée aux établissements d'hospitalisation à domicile aurait eu un coût de 3 millions d'euros !**

Les arguments développés pour justifier cette absence de revalorisation ne sont pas recevables : la progression des coûts de 25% de l'hospitalisation à domicile entre les années 2006 et 2007 et une prévision équivalente en 2008.

Or, cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation du nombre d'établissements d'HAD (124 établissements en 2005, 167 en 2006 et 190 en décembre 2007) et à la progression des places offertes, conformément à la volonté politique **exprimée depuis 3 ans** par les gouvernements successifs et reprise par Mme Bachelot-Narquin lors des Journées Nationales de la FNEHAD le 11 décembre 2007, **d'atteindre l'objectif de 15 000 places en 2010**.

Alors que l'HAD revient régulièrement dans les discours politiques et qu'elle est mise en avant comme une des voies d'avenir d'une offre de soins renouvelée, que ce soit par la commission Attali, les EGOS ou la commission Larcher et implicitement apparaît comme un des moyens d'alléger les coûts de l'hospitalisation avec hébergement, **une telle décision marque un coup d'arrêt aux efforts des établissements**.

L'hospitalisation à domicile représente aujourd'hui en France moins de 9 000 places installées pour un coût journalier moyen de 198€, bien éloigné de celui des établissements avec hébergement. **L'HAD représente une dépense pour l'Assurance Maladie en 2006 de 390 Millions d'euros soit 0,62% des dépenses d'hospitalisation et en 2007 de 500 millions d'euros, 0,77% des dépenses hospitalières et moins de 0,35% des dépenses d'Assurance Maladie !**

Le Ministère de la Santé fait donc un mauvais calcul. En effet, compte tenu du positionnement de l'HAD et des malades accueillis dans nos établissements, ce sont autant de patients qui ne sont pas en établissements hospitaliers avec hébergement. **Dans un rapport de coût de 1 à 4, c'est donc près de 1,5 milliards d'euros que nous avons permis d'économiser l'an passé !**

L'activité des établissements d'hospitalisation à domicile s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements du Président de la République en matière de santé. Les principaux modes de prise en charge en HAD sont les soins palliatifs (40%) et les pathologies sont en relation avec la cancérologie ou encore des maladies neuro-dégénératives nécessitant des soins de nursing très lourds.

Les objectifs pour les structures existantes sont d'aller plus loin encore dans la prise en charge de situations complexes : la chimiothérapie à domicile, la pédiatrie, l'hospitalisation à domicile de populations défavorisées ou situées dans des territoires isolés, éloignées de tout centre hospitalier.

**En ne donnant aucune revalorisation aux GHT de nos établissements, ce sont ces projets qui risquent fort de ne pas être conduits.**

En effet, comme tout établissement de santé, nous sommes confrontés à des charges en constante augmentation : hausses des coûts salariaux, du coût du médicament et envolée des cours du pétrole. Sur ce dernier point, l'impact serait compris entre 0,2 et 0,28% des budgets des HAD, secteur dans lequel les déplacements sont par nature nombreux.

Concernant le médicament, de nombreuses thérapeutiques, prescrites par les médecins spécialistes, n'appartiennent pas à la liste des molécules onéreuses. Très chères, elles alourdissent considérablement le coût de la prise en charge des patients et représentent une part de plus en plus importante de certains GHT.

**En n'accordant pas ces 3 millions d'euros supplémentaires, ce sont ces efforts engagés par les établissements et soutenus par la FNEHAD et jusqu'à ce jour, par les services du Ministère de la Santé qui ne sont plus reconnus.**

La FNEHAD condamne une décision inique et incohérente, en totale contradiction avec les propos tenus par les responsables gouvernementaux et dénonce une vision de court-terme en fort décalage avec le projet présidentiel présenté aux français en mai dernier.

**Pour la FNEHAD,**  
**Mme Docteur Elisabeth HUBERT**  
Ancien Ministre  
Présidente de la FNEHAD